



Syndicat CGT du personnel du Conseil Général
de la Seine Maritime

Groupe de travail ARTT des personnels des collèges

Le PV de la session précédente :

Nous contestons dès le début du débat le PV de la session précédente, la direction nous associant à la décision de nécessité de faire effectuer 123 heures de plus au personnel logé par NAS.

Enquête sur les personnels logés par **Nécessité Absolue de Service** :

Nous avons appris que certains personnels d'accueil ou autres exécutaient des tâches administratives, entretenaient les espaces verts pendant les vacances ou exécutaient un roulement dans l'établissement sans encadrement, pour assurer une présence ou encore acceptaient la mise en réseau de l'alarme sur leur portable, hors période scolaire !!!

A la suite des conclusions fournies par l'enquête sur l'état des lieux dans les collèges des personnels logés par NAS (agents d'accueil, agents du service général, personnels de cuisine et cuisiniers ainsi que tout autre personnel logé par NAS)

La CGT a démontré que certains établissements font effectuer actuellement 1730 heures à des personnels autres que d'accueil, ce qui est contraire au BO de 2002 ces établissements sont hors la loi et leurs principaux exercent un abus de pouvoir.

La CGT a décliné les différents décrets dont les personnels d'accueil relèvent (les 123 heures d'équivalences dans le BO de 2002 qui nous régit encore avant approbation de la nouvelle ARTT des personnels des collèges, les missions des agents d'accueil aux jours d'aujourd'hui sont sur le même plan d'égalité que des agents non logés c'est-à-dire 1607 heures d'annualisation horaire, et donc sans aucun horaire d'équivalence !

A ce titre, la CGT revendique les 1607 heures aussi pour les personnels d'accueil.

La direction n'a pas démentie ces deux constatations, mais elle a mis en avant qu'elle était libre de droit de son organisation, et ce même vis-à-vis de l'état, en conséquence les 123 heures demandées aux personnels logés par NAS sont **exigées** par le conseil général en compensation du logement par NAS.

Etude et modifications du document à notre demande :

Nous constatons que le nouveau projet tient compte des modifications que nous avons souhaitées, les **1607 heures** se sont transformées en **1600 heures indépendamment de la journée de solidarité.**

Les nouvelles propositions que nous avons demandées seront étudiées et recevront une réponse pour le prochain groupe de travail sur l'ARTT.

La direction doit aussi nous donner des informations sur le logiciel de la RTT, la charte collègue ainsi que les attributions de sujétions particulières nous donnant la possibilité de déduire à chaque sujétion 25 heures sur l'horaire annuel.

Conclusions :

Ce groupe de travail du 25 mars sur L'ARTT des TOS se réduit simplement à une remise en cause de nos acquits issus de l'état et à **une imposition arbitraire** de 123 heures de travail en plus aux personnels logés par NAS.

Devant cette nouvelle hypocrisie à manipuler les textes au détriment des personnels, nous ne pouvons que constater le souhait de la direction de fournir à bon compte la possibilité d'exploiter les agents logés par NAS dans les établissements et dans tous les autres endroits ou des personnels du département œuvrent .

A la suite de ce constat et de cette obligation nouvelle imposée nous ne pouvons que limiter l'impact de ces 123 heures pour nos collègues en demandant un cadrage unique pour tous les collègues.

1. La CGT demande donc que le cadrage de ces heures soit sur le temps de présence élève (36 semaines) avec éventuellement les jours de permanence.
2. pour que les congés des agents soient respectés entre autres pendant les petites vacances et les grandes vacances
3. Pour éviter tout dérapage qui pourrait survenir dans certains établissements, on fixe les obligations de service, et que la direction nous propose à la prochaine réunion qu'aucuns agents ne puisse travailler quand l'établissement est fermé (dates déposées au rectorat par les établissements par les principaux) nous examineront cette proposition afin de veiller au mieux à ce qui peut être préservé.

Pour la CGT
P.Liard